

97 RUE DU FAUBOURG SAINT NICOLAS

Société Civile Immobilière

Au capital de 500 €

Siège social : 14 Résidence des 100 Arpents

77910 GERMIGNY-L'EVEQUE

RCS MEAUX D 910 553 783

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 2 JANVIER 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

LE DEUX JANVIER

A QUATORZE HEURES

Les associés de la société « 97 RUE DU FAUBOURG SAINT NICOLAS », au capital de 500 €, divisé en 50 parts se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS :

- Madame Marion PIPARD, titulaire de 25 parts
- Monsieur Fabrice GUICHON, titulaire de 25 parts

Le total des parts présentes 50 parts

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur Fabrice GUICHON, gérant associé.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ⇒ Transfert du siège social
- ⇒ Modification corrélative de l'article 5 des statuts
- ⇒ Pouvoirs en vue des formalités

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- ✓ Une copie de la lettre de convocation adressée aux associés
- ✓ Le rapport de la Gérance
- ✓ Le texte des résolutions proposées

FG

N

Il précise que tous les documents prescrits par la législation en vigueur ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance à l'assemblée des associés.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale sur la proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de GERMIGNY-L'EVEQUE (77910) 14 résidence des 100 Arpents à MEAUX (77100) 97 rue du Faubourg Saint Nicolas.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la société qui sera désormais libellé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 5 – SIEGE SOCIAL

*Le siège social de la Société est fixé à **MEAUX (77100) 97 rue du Faubourg Saint Nicolas** »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quatorze heures trente.

FG NP

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président ainsi que par tous les associés présents, après lecture.

Fabrice GUICHON
Co-gérant associé

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop and a long horizontal stroke extending to the right.

Marion PIPARD
Co-gérante associée

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, appearing compact and fluid.